



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'716
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 377.012
Abo-Nr.: 1070143
Seite: 3
Fläche: 74'345 mm²

Les répliques de l'après-Credit Suisse



Martin Scholl, directeur de la BCZ. Le parlement zurichois n'a accordé en avril qu'une hausse de capital de 500 millions de francs, contre 2 milliards demandés par la banque. ZÜRICH, NOVEMBRE 2013

> Différend fiscal Les banques cantonales de Zurich et de Bâle sont sous pression depuis l'accord conclu par le numéro deux helvétique

> Le montant estimé des amendes croît pour tous les acteurs

> Le flou demeure pour les employés

Yves Hulmann ZÜRICH

Deux banques cantonales, deux stratégies. Empêtrées dans le conflit fiscal avec les États-Unis, les banques cantonales de Bâle (BCB) et de Zurich (BCZ) ont opté pour des approches différentes. La première a déjà constitué une provision de plus de 100 millions de francs dans ce but et elle a remanié son conseil d'administration. La seconde n'a jamais articulé une quelconque estimation des pénalités liées à ce dossier.

L'amende record, 2,5 milliards de francs, infligée à Credit Suisse le 19 mai, a provoqué des répliques sur toute la place financière. Mais elle n'a pas modifié la politique de



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'716
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 377.012
Abo-Nr.: 1070143
Seite: 3
Fläche: 74'345 mm²

communication de la BCZ. Interrogé lundi en marge d'une table ronde organisée par l'Association suisse des banquiers (ASB) lundi à Berne, Martin Scholl, le directeur de la BCZ, a estimé que le règlement du cas Credit Suisse ne change rien à la donne. «Tout au plus savons-nous désormais que les Etats-Unis ne veulent ni la mort d'une banque suisse, ni celle de la place financière dans son ensemble», a-t-il dit au *Temps*. Lors d'une table ronde, il a répété que «chaque dossier, pour chaque banque [concernée par le différend fiscal avec les Etats-Unis] était spécifique». Il n'a rien dit au sujet du montant de l'amende, de la provision ou de l'échéance: «Nous ne savons pas quel est actuellement le statut de notre dossier aux Etats-Unis.»

Seule concession, la BCZ a dévoilé en février avoir constitué une «provision générale» de 210 millions pour 2013, mais sans préciser quelle part de ce montant revenait au règlement des poursuites américaines. Par ailleurs, ce règlement dépasse la banque car elle bénéficie de la garantie de l'Etat et la Banque nationale vient de la désigner «trop grande pour faire faillite», comme UBS et Credit Suisse.

Sur le plan politique, la BCZ paie déjà le prix de ses déboires aux Etats-Unis. Depuis un an, toutes ses demandes ont été refusées par le parlement zurichois. Fin mai, il a rejeté, pour la seconde fois, sa demande de pouvoir émettre des

bons de participation. En avril, la BCZ n'a aussi obtenu qu'une hausse de 500 millions de francs de son capital de dotation, qui passera de 2,5 à 3 milliards de francs. Moins que les 2 milliards supplémentaires souhaités début 2013 par la banque pour financer sa croissance.

Certains politiciens redoutent un blocage complet de l'institut, en particulier ceux de l'aile libérale-radical. Pour Beat Walti, président du PLR zurichois et conseiller national, une «alliance contre nature entre l'UDC et la gauche veut imposer un corset très étroit à la banque». Selon lui, il faudrait au contraire encourager une diversification de ses risques et réduire sa dépendance envers le marché local. Urs Birchler, professeur de finance à l'Université de Zurich, n'en est pas convaincu. «Compte tenu de la stratégie de croissance de la direction, on peut douter qu'une hausse du capital de dotation contribue à renforcer la sécurité de la banque plutôt que de servir à des projets d'expansion», souligne-t-il sur son blog.

Quant à l'amende, les spéculations vont bon train. L'an dernier, la somme de 400 millions de francs a souvent été évoquée par la presse alémanique. Deux éléments vont dans le sens d'un montant plus élevé. D'une part, les estimations sont revues à la hausse pour tous les instituts de la catégorie 1 qui font déjà l'objet d'une enquête, à l'instar de Julius Baer. D'autre part, la provi-

sion de 109 millions constituée par la BCB fournit désormais un ordre de grandeur. Et cela alors que les avoirs soustraits au fisc américains par les clients de la banque bâloise sont très inférieurs à ceux de sa rivale. A la mi-2013, la BCZ indiquait gérer 1 milliard de francs pour des clients assujettis au fisc américain.

Que se passera-t-il si la BCZ réduit sa contribution de 330 millions aux communes et au canton? «Il y aura des lamentations mais les politiques ne pourront pas faire grand-chose. On ne peut pas encore lier davantage la BCZ à l'Etat», juge Beat Walti.

Sur les bords du Rhin, la BCB a, elle, déjà fait le ménage. Outre le litige avec Washington, elle a payé 44 millions pour dédommager les clients floués par la société ASE. Le bénéfice du groupe a été divisé par deux, à 120 millions de francs, en 2013. Ces affaires ont entraîné le retrait de son président Andreas Albrecht en décembre, remplacé par Andreas Sturm. Fin 2012, le directeur Hans Rudolf Matter a aussi cédé sa place à Guy Lachapelle. La BCB a annoncé fermer ses filiales de banque privée à Zurich et à Berne. Le canton de Bâle-Ville, qui a vu sa part au bénéfice diminuer de 14 millions, à 63 millions l'an dernier, a payé l'addition, au côté des actionnaires. Le titre de la BCB a chuté de moitié depuis 2011.

Collaboration: Sébastien Dubas

«Une alliance contre nature entre l'UDC et la gauche impose un corset très étroit à la banque»